



RESTER FERMES SUR NOS VALEURS DE SOLIDARITÉ

Il est des périodes où tous les repères semblent se disloquer, où la folie individuelle ou collective semble prendre le pas sur les repères solidement établis du passé.

Nous traversons, à n'en pas douter, une de ces périodes troubles. Nous assistons à un dévoiement généralisé des aspirations au changement. Une fraction de la jeunesse de nos quartiers s'enflamme pour une idéologie mortifère qui prêche la haine de l'autre et va faire le djihad en Syrie. Dans le même temps une fraction significative des classes populaires tombe dans le panneau du Front National et exprime son exaspération sociale dans un réflexe nauséabond de désignation de bouc-émissaires. Faut-il que l'avenir soit bouché pour en arriver à de tels aveuglements !

Réaffirmer nos convictions de base

Dans cette ambiance délétère il est vital de réaffirmer nos convictions de base, celles qui ont fondé l'engagement de toute une vie. Ce sont bien les valeurs de solidarité et de partage qui sont le moteur des avancées sociales, à commencer par nos régimes de protection sociale, nos retraites par répartition.

Les générations nouvelles doivent réinventer de nouvelles formes du vivre ensemble, mais certainement pas en prenant le contre-pied de la solidarité. Si le monde doit changer de bases, ce n'est pas en faisant table rase de notre culture mais table rase du passé de l'exploitation des femmes, des hommes et des enfants pour le profit de quelques privilégiés.

Les réactionnaires de tous poils l'ont bien compris. Cela conduit aux monstruosité que l'on sait : en Irak la destruction des œuvres d'art et des cultures préislamiques ; en France la négation de la Shoah par Dieudonné et consorts. Et dans de nombreuses parties du monde le quasi esclavage que subissent par millions les enfants.

Un devoir de mémoire et une obligation morale

Notre statut de seniors nous oblige à un devoir de mémoire et à une obligation morale : transmettre aux générations futures ce bien précieux en toutes et tous : l'esprit de solidarité.

L'avenir de nos systèmes de retraites est en danger. Face à un gouvernement qui reste sourd aux revendications du monde des retraités, une grande partie des organisations syndicales avait mis en route une mobilisation unitaire qui devait se développer et prendre de l'ampleur.

Malheureusement le sectarisme et le désir d'hégémonie de certains syndicats a conduit à une fragmentation du combat, certaines régions optant pour une manifestation le 17 mars, d'autres le 1er avril, d'autres enfin pour converger avec la journée interprofessionnelle du monde du travail le 9 avril. La FSU regrette cette dispersion mais ne baissera pas les bras ; elle invite les retraités à rejoindre toutes les actions régionales ou nationales.

Rester fermes sur nos valeurs, garder la tête haute dans nos combats d'aujourd'hui et de demain, telle est la meilleure façon de répondre aux difficultés du moment.

En résumé dans ce numéro :

Maltraitance des personnes âgées (2^{de} partie) : quelle ampleur ? . Mon chat a eu la grippe .
La mamie auvergnate et le chat d'Asie .

MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES

2^{DE} PARTIE : QUELLE PREVENTION ?

Lors du précédent numéro, nous vous parlions de l'ampleur de la maltraitance des personnes âgées : quelle ampleur ? quelles formes de maltraitance ?

Dans ce numéro, nous abordons la prévention de cette maltraitance : quels facteurs prendre en compte ? que faire en cas de connaissance de cas de maltraitance ?

En parler, c'est déjà la combattre car le silence est encore trop souvent la règle, le sujet étant toujours considéré comme tabou par beaucoup.

Comment prévenir les maltraitances ?

Surveiller certains facteurs pouvant accroître les risques de maltraitance :

- un environnement inadapté,
- des aidant-es épuisé-es (physiquement ou psychologiquement) ou n'ayant pas les capacités ou la formation requises ou connaissant des difficultés relationnelles voire maîtrisant mal leur agressivité,
- des victimes communiquant difficilement et restant passives ou se sentant coupables ou encore gérant très mal leur patrimoine.

Repérer les personnes vulnérables à la maltraitance à l'aide de quelques indices :

- celles ayant déjà été victimes de violences, ou portant des blessures ou des traces suspectes,
- celles déjà confrontées à des conflits avec leur famille ou avec leurs aidant-es,
- celles ayant des problèmes comportementaux ou s'illusionnant sur leurs capacités,
- celles déjà dépendantes dans certains domaines,
- celles ayant peu de relations (famille ou amis).

Faire preuve de vigilance en cas :

- de moindre doute sur la réalité vécue : examiner alors objectivement la situation,
- d'état de fatigue physique et psychique de l'aidant-e principal-e,
- d'isolement de la personne vulnérable et/ou de l'aidant-e,
- de changements brutaux de tous ordres particulièrement déstabilisants.

Promouvoir un accompagnement en équipe de la personne vulnérable.

Que faire contre les maltraitances ?

Lorsqu'on a connaissance d'une maltraitance, il faut immédiatement la signaler (N° 3977, ou ex-DDASS, voire procureur). Ces actes sont en effet punis quels que soient leurs auteurs. Et leur non dénonciation peut conduire jusqu'à l'emprisonnement.

En amont, il s'agit aussi de prévenir de tels actes en étant attentifs aux personnes fragiles tant du côté des victimes potentielles que des personnes les accompagnant. Par ailleurs, les difficultés actuelles ne devraient pas repousser aux calendes grecques la mise en place d'un véritable service public chargé de l'ensemble de la problématique des personnes âgées, seul susceptible de porter remède aux incohérences et aux dysfonctionnements évoqués et de promouvoir une grande politique de formation (notamment à l'écoute et à l'attention portée aux personnes) indispensable aussi bien pour les personnels que pour les aidant-es.

En attendant, la loi d'adaptation au vieillissement, en cours de discussion, semble certes s'orienter vers la reconnaissance d'un certain droit au répit pour les aidant-es dans le cadre de l'APA avec un début de financement et souhaite élargir les dispositifs de formation et d'accompagnement les concernant. Mais les budgets prévus à cet effet sont nettement insuffisants tant les besoins sont immenses.

la maltraitance. quelle prévention (suite)

Enfin, il faut aussi promouvoir une véritable politique de bientraitance s'appuyant sur les valeurs de liberté, de justice, de solidarité :

- respecter, quelles que soient ses difficultés de santé, l'égalité de dignité de tout être humain, de sa singularité, de sa possibilité d'exprimer ses besoins et ses choix et de trouver une réponse adaptée lui permettant de s'épanouir,
- refuser sans concession toute forme de violence et d'abus sur le plus faible,
- chercher à s'adapter à l'autre, en prenant en compte tous les éléments constitutifs de son vécu (identité, parcours, expérience, objets, entourage etc.),
- donner une réalité à sa liberté de choix,
- accompagner la personne âgée dans son autonomie en l'informant, en prenant en compte son rythme, en veillant à la connaissance et au respect de ses droits.

La maltraitance est une affaire trop sérieuse pour la laisser aux tabous, de quelque nature qu'ils soient. C'est en l'examinant au grand jour et en se mobilisant pour que les moyens nécessaires pour la combattre soient accordés qu'on pourra progresser dans sa résorption.

MON CHAT A EU LA GRIPPE.

Heureusement qu'il était jeune et bien portant : la maladie n'a pas eu de conséquences fâcheuses. Evidemment il toussait dans son assiette de lait et ce faisant projetait le liquide à travers toute la cuisine. Mais avec un peu de nettoyage, de l'attention, en 8 jours il était rétabli et reprenait sa vie féline normale.

J'ai pourtant entendu dire que d'autres que lui n'avaient pas eu la même chance. Ils n'avaient pas le virus de la grippe aviaire, mais enfermés qu'ils étaient dans le refuge dans lequel ils étaient hébergés depuis quelque temps, ils se sont partagés le virus.

Mis en quarantaine, obligés de porter un masque, certains n'ont pas supporté.

D'autres ont dû être transférés à l'hôpital félin de la région qui était « hyper » saturé. Les urgences débordaient et les miaulements ne donnaient pas envie de franchir les portes !

Les soignant-es, au taquet, faisaient tout pour accueillir et traiter au mieux la gentie féline. Mais le nombre, l'âge, les complications particulièrement respiratoires, ont eu raison d'un certain nombre des malades.

Ce n'était qu'une grippe, cependant le virus ayant « muté », la vaccination n'a pas eu tous les effets bénéfiques escomptés.

Et le nombre de « décès » a été plus élevé sur la période concernée (décembre 2014 – février 2015) que l'année précédente d'environ 20% soit entre 5000 et 6000 cas supplémentaires.

Dus à la grippe ? Peut être que oui, peut être que non, nous répondent tous-tes les expert-es convoqué-es pour donner leur avis.

Alors, pas de communication officielle pour informer sur la situation et tirer les leçons sur les mesures à développer pour faire face à de telles épidémies. On a bien envisagé de poursuivre et enfermer tous-tes les chat-tes de gouttière dans le cadre d'un plan exceptionnel de lutte contre la maladie. Mais tous les centres d'accueil étant déjà en surnombre, le mieux était d'attendre !

D'autant que la priorité désormais porte sur les efforts budgétaires des hôpitaux pour diminuer la dette publique de 3 milliards d'euros.

Et l'épidémie s'éloigne. Le nombre de cas recensé est en baisse quand des miaulements aux accents langoureux se font entendre au plus profond de la nuit.

La gentie féline vous salue bien.



ANNIVERSAIRE : Il y a 10 ans, le 11 février 2005, le parlement votait les 101 articles de la « loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées ». Le gouvernement n'a pas célébré cet anniversaire, tant les réalisations concrètes sont encore éloignées des ambitions affichées. Nous traiterons ce sujet plus en détail dans un prochain numéro de PST.

LA MAMIE AUVERGNATE ET LE CHAT D'ASIE

Notre journal nous apporte bien du plaisir et parfois de magnifiques récompenses.

Une de nos lectrices, auvergnate de la région des volcans (elle se reconnaîtra), nous écrit une bien belle lettre pour nous raconter ses petits malheurs et ennuis qui constituent son lot quotidien et qui ressemblent à ceux que nous rencontrons.

Suite à une loi récente, les impôts lui ont déduit sa demi-part à laquelle elle s'était « accoutumée » ce qui est bien la moindre des choses. Déduction à laquelle elle s'était non seulement adaptée mais qui de fait était une donnée de son train de vie. Cela lui permettait, comme à de nombreuses mamies, non seulement de gâter son petit-fils mais aussi divers voisins. Depuis petit fils et voisins tirent la langue.

On dira : mais c'est une histoire banale. C'est hélas vrai si « banale » signifie « fréquente » mais cela n'empêche pas de rendre le fait pénible à vivre. Et le style de son écriture est si touchant qu'elle réussit à nous indigner.

«J'ai vécu une ANPE où l'on écoutait ceux qui étaient dans le besoin parce qu'ils tombaient dans le chômage». [] Je ne marche plus très bien mais coté capacités intellectuelles, à bientôt 81 ans, je gère [] J'ai encore de l'autonomie. Mais ! Pas de revalorisation annuelle !

«Et surtout ce qui est particulièrement indigne (souligné par elle) c'est la suppression fiscale pour les personnes qui comme moi ont élevé plusieurs enfants, et subséquemment sacrifié la moitié de leur carrière pour que les enfants aient la leur. De ce côté, j'ai réussi, DUT, Ingénieur et DECS...»

Mais moi, à ce jour avec cette histoire de la demi part fiscale qui suffit à se justifier par un sacrifice féminin, je subis un effet domino absolument infernal, au point à ce jour, entre CSG, impôt locaux et autres, j'arrive à ce qu'il me soit supprimé une somme exorbitante de 1548 € par rapport à mon revenu. Cela signifie : plus de cadeaux à mes petits et ma petite semaine en Tunisie supprimée, et les aides prodiguées à diverses ONG interdites, loisirs et petits voyages, spectacles aussi.»

«On pourrait dire c'est du superflu. C'est un peu vrai, mais psychologiquement c'était encourageant.»

«Je me suis plainte à ma Députée ... qui est intervenue en séance.»

«J'aide encore des ONG ... et après ce qui vient de se passer (Charlie), je donne de mon nécessaire pour ces gens-là. J'ai vécu 39-45 dans une famille de résistants, à mes yeux rien n'est pire que la persécution. [.] La barbarie, c'est le fascisme et le djihadisme.»

«Nous rétrogradons sans aucun doute. Double peine pour les femmes comme moi et finalement machisme !»

«Avant, j'étais bien. Maintenant j'étouffe. Cordialement»

Très en forme notre Mamie poursuit avec une autre histoire concernant Honey une petite chatte qu'elle a recueillie après le passage de vulcanologues dans sa ville qui ont oublié une chatte originaire des Îles Kouriles où ils étaient allés explorer d'autres volcans. Honey ayant «convolé» avec un chat auvergnat, Mamie a eu «sur» les bras une portée qu'elle a mis en vente pour ... payer ses impôts. Comme il lui est resté un «invendu» (sic) ... elle l'a proposé à Michel Sapin en passant par les bons soins du premier ministre... et celui-ci (Sapin) lui a répondu non pas sur le chat mais sur les raisons de la suppression de la demi part.

Elle termine en précisant «Honey depuis est stérilisée».

Elle est à toi cette chanson toi l'auvergnate qui sans façon m'avait donné un bout de pain ... (air connu).



Chat des îles kouryles certifié Google

Pour vous abonner et recevoir PST par mail, une seule adresse snu.pst@gmail.com

Ont participé à ce numéro le collectif de la rédaction : Daniel Bossard, Joseph Gabriac, Monique Huguet, Claude Kowal, Guy Masquelier, André Momein, Joseph Romand.